

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 5 octobre 2023

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 23 juin 2020 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 1^{er} juin 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 1^{er} juin 2023, une aide financière de 194 € ;

2.- accepté le 13 juin 2023, le contrat portant sur une animation pour le compte du CCAS, à l'occasion du goûter des seniors programmé le 1^{er} décembre 2023, proposée par l'association « Chauffe citron », 59 rue Joseph Gaillard à 94300 VINCENNES.

En compensation de cette représentation, l'association « Chauffe citron » bénéficiera d'une contrepartie financière d'un montant de 594 euros ;

3.- accepté le 16 juin 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 16 juin 2023, une aide financière de 300 € ;

4.- accepté le 24 juin 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

5.- accepté le 30 juin 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

6.- accepté le 30 juin 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

7.- accepté le 30 juin 2023, le contrat de location du logement d'urgence, sis 5 allée René Lalique, quartier de Mouzimpré à 54270 ESSEY-LES-NANCY, pour l'accueil d'une famille ukrainienne, établi entre le CCAS d'Essey-lès-Nancy et l'UDAF de Meurthe-et-Moselle.

L'occupation du logement est consentie exclusivement à une famille ukrainienne pour la période du 8 juillet 2023 au 7 juillet 2024 inclus.

L'UDAF de Meurthe-et-Moselle s'engage à s'acquitter d'une participation financière d'un montant de 350 euros par mois pour le règlement des charges liées à l'occupation du logement ;

8.- décidé le 19 juillet 2023,

- de défendre devant la juridiction compétente par l'entremise de la SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende à 79031 Niort Cedex, les intérêts du Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy, suite à un recours en excès de pouvoir contre la décision de changement de filière administrative à sociale d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy, enregistré le 22 mai 2023 au tribunal administratif de Nancy,

- de désigner Maître Grégoire NIANGO, domicilié 44 rue des Carmes à 54000 NANCY, à cet effet ;

9.- accepté le 25 juillet 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

10.- accepté le 31 juillet 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

11.- accepté le 1^{er} août 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

12.- accepté le 4 août 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

13.- accepté le 7 août 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 7 août 2023, une aide financière de 221,73 € ;

14.- accepté le 7 août 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 7 août 2023, une aide financière de 360,46 € ;

15.- accepté le 7 août 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 7 août 2023, une aide financière de 300 € ;

16.- accepté le 7 août 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 7 août 2023, une aide financière de 250 € ;

17.- accepté le 4 août 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

18.- accepté le 4 août 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

19.- accepté le 22 septembre 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 12 octobre 2023.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 5 OCTOBRE 2023

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de votants	15

PRÉSENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD, Claudine ROBERT et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

POUVOIR :

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à Mme Elise DROUVILLE

EXCUSÉ :

M. Christophe CHEVARDÉ

ABSENTE :

Mme Geneviève BENJAMIN

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE